



# Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex  
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : [sntrsins@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrsins@vjf.cnrs.fr)  
Site Web : <http://sntrs.fr/>

## Compte Rendu SNTRS CGT du Conseil d'Administration de l'INSERM du 29 mars 2012 Par Dominique LAGRANGE, élue SNTRS CGT

Pour cette réunion du Conseil d'Administration (CA) de l'Inserm du 29 mars 2012 étaient présents pour les élus des personnels : 1 élue SNTRS-CGT ; 1 élu SNCS ; 1 élu SGEN avec une procuration soit 2 voix ; 1 élu SNIRS sur 2 ; soit 5 voix sur les 6 élus.

### 1°) Plan d'optimisation des fonctions support (RGPP)

Pour les personnels, le point important de ce Conseil d'Administration était le vote sur le « Plan d'optimisation des fonctions support ». Le texte avait déjà été présenté au CTC du 13 Mars 2012 (lire le CR SNTRS : [http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/IMG/pdf/CR\\_SNTRS\\_CTC\\_INSERM\\_13\\_mars\\_2012.pdf](http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/IMG/pdf/CR_SNTRS_CTC_INSERM_13_mars_2012.pdf)). Notre argumentation a été la même : il s'agit de la mise en œuvre des préconisations de l'IGAENR dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) avec la volonté de diminuer les emplois de fonctionnaires. L'objectif est de réduire les fonctions support en les mutualisant avec les partenaires de l'Inserm, notamment les universités. La Délégation Globale de Gestion (DGG) connaissant des difficultés dans sa mise en œuvre (les universités ne sont pas en mesure de l'assurer) la Direction fait le choix des plates formes mutualisées de gestion. Il s'agit de sortir des fonctions de gestion assurées en délégations et dans les laboratoires pour les réunir dans un service commun avec d'autres partenaires.

Sur la guéguerre entre le CNRS et l'Inserm pour la Délégation Régionale de Lille (voir communiqué du SNTRS CGT : [http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/IMG/pdf/Com\\_SNTRS\\_RGPP\\_Lille.pdf](http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/IMG/pdf/Com_SNTRS_RGPP_Lille.pdf)), les représentants des Ministères de la Recherche et de la Santé au CA ont clairement soutenu la position de l'Inserm, à suivre ...

**Vote : 5 CONTRE (1 SNTRS, 2 SGEN, 1 SNCS), 1 POUR (1 SNIRS)**

Rappelons qu'au CTC Inserm du 13 mars 2012, le vote des représentants du personnels avait donné : 7 contre (4 SNTRS, 1 SGEN, 2 SNCS) et 1 abstention (SNIRS), 1 SGEN et 1 CFTC étant absents.

### 2°) Décision Modificative N°1:

Le SNTRS CGT et le SNCS se sont abstenus sur le vote de la Décision Modificative N°1 (qui ne tenait compte que des reports des crédits 2011 pour le budget 2012), car rien n'a été fait pour modifier les plafonds d'emplois permettant la CDIisation et la titularisation des personnels en CDD ayant droits à loi Sauvadet. C'est un vote certes symbolique mais qui a permis d'exprimer notre détermination quand à cette situation.

### 3°) Question Diverse du SNTRS CGT sur suite de la Loi Non titulaire « Sauvadet »

J'ai interpellé la Direction et surtout le Ministère de la Recherche sur la mise en place de la Loi Sauvadet, car évidemment M Syrota ne l'avait pas mentionné dans sa présentation des informations générales. Le Ministère de la Recherche a dit qu'un recensement avait été fait mais malheureusement il n'a donné aucune réponse précise sur les modalités : « c'est à la réflexion » ! M Syrota a redit qu'il appliquerait la loi : « on verra bien dans quelles conditions », à suivre ...